



3^{ème} Colloque mondial des régulateurs (Hong Kong, 2002)

Promouvoir l'accès universel aux TIC

Discours

This PDF is provided by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an officially produced electronic file.

Ce PDF a été élaboré par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'une publication officielle sous forme électronique.

Este documento PDF lo facilita el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un archivo electrónico producido oficialmente.

یجر ی نورکتال فملنم ننخوما ی هو تاطوفحمواله تمکتبال قسم ، (ITU) للاتصالات الدولي الاتحاد من مقدمة PDF بنسق النسخة هذه امیرسَّ إعداده.

本PDF版本由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案服务室提供。来源为正式出版的电子文件。

Настоящий файл в формате PDF предоставлен библиотечно-архивной службой Международного союза электросвязи (МСЭ) на основе официально созданного электронного файла.

Mesdames, Messieurs,

Au cours de ces deux dernières journées, nous avons entendu exprimer de nombreuses opinions, nous avons écouté de nombreux exposés. En conséquence, vous vous êtes forgés, j'en suis sûr, votre propre opinion. Manifestement, les avis et les positions ne sauraient toujours concorder, compte tenu de la diversité des conditions démographiques, économiques, sociales et culturelles ainsi que des différences d'ordre politique, auxquelles s'ajoutent les variations de niveau de réforme réglementaire et de développement de l'industrie des communications.

Quoi qu'il en soit, il me semble pour ma part qu'un grand nombre de leçons, de bonnes pratiques et de solutions gérables ont été cernées et débattues, dont nous avons la possibilité de tirer parti. En fait, plutôt que les différences, ce sont les aspects similaires et communs des diverses questions et situations qui frappent - au point qu'il nous serait difficile de faire clairement la différence entre un système et un autre.

Permettez-moi de résumer certains des principaux éléments qui ressortent du débat:

- 1.1 Il a été souligné que, dans le secteur privé, l'accent est plutôt mis sur la rentabilité et les facteurs de risque alors que l'environnement de la réglementation fait partie des aspects prioritaires. La compréhension ou l'absence de compréhension que manifestent les régulateurs à l'égard des modalités selon lesquelles les décisions économiques sont prises résulte essentiellement d'un manque de connaissances spécialisées, de sorte que la continuité, au niveau des services de réglementation, pose désormais problème.
- 1.2 Les régulateurs et les représentants du secteur privé ont formulé en la matière un certain nombre d'observations qui révèlent des priorités différentes: pour les opérateurs, ce sont en dernier ressort les chiffres qui comptent, tandis que, de l'avis des régulateurs, la réalité qui procède de la libéralisation des marchés ne doit pas faire oublier le devoir de protection de l'intérêt public. Autre observation intéressante, le fait qu'il est nécessaire d'équilibrer les forces en présence, représentées par l'opérateur historique et les nouveaux venus, et ce de façon d'autant plus minutieuse que l'opérateur historique est également en général le principal investisseur, c'est-à-dire celui qui a le plus à perdre avec la donne de la nouvelle concurrence. En tout état de cause, l'ouverture et la transparence sont reconnues comme essentielles, tout comme il importe au plus haut point de connaître la réaction du secteur privé.
- 1.3 Se pose alors la question de savoir s'il est nécessaire d'harmoniser les réglementations à l'échelle des régions entre les différents régulateurs. Sans doute, cette question appelle généralement une réponse négative lorsque les différences observables au niveau du tempo du développement ainsi que des structures politique et réglementaire apparaissent dirimantes. Mais la réponse pourrait être positive lorsque les conditions sont susceptibles de justifier une telle solution pour élargir la couverture, accroître la qualité et l'accès aux services et améliorer la situation de l'industrie dans son ensemble.

Il nous a également été dit que, dans le secteur financier, les perspectives appellent sur le plan de la réglementation des réformes propres à renforcer la durabilité du climat des investissements. Ici encore, le message signifie que les régulateurs doivent réaliser qu'en cette époque d'incertitude et de conditions difficiles pour les investissements, il leur appartient peut-être de tenir davantage compte des réalités du marché. A cet égard, il convient de noter que la transparence n'est pas nécessairement la solution, du fait que bon nombre des entreprises d'exploitation considèrent que leurs plans et stratégies sont des secrets commerciaux qui ne doivent pas être divulgués aux régulateurs, sans parler des associations de consommateurs et du marché lui-même. Ainsi, le régulateur doit réaliser un autre compromis et déterminer à partir de quel niveau on peut considérer que la transparence est suffisante. Pour ma part, si je puis dire, tout est en l'occurrence question de bon sens.

La question de savoir si la téléphonie mobile va remplacer la téléphonie fixe a également suscité un débat animé. Je dirai à ce sujet que si l'un et l'autre "camps" ont chacun une logique solide et de bonnes raisons de maintenir leurs thèses respectives, nous n'avons pas encore vraiment défini de façon systématique des critères, notamment chronologiques et quantitatifs, qui nous permettraient de prendre toute la mesure du problème.

Il demeure que nous avons ainsi jeté les bases de nos futures activités en la matière, notamment lorsque l'on considère que, dans l'esprit de tout régulateur, le grand problème doit être celui de la CONVERGENCE, laquelle remet nécessairement en cause un grand nombre de questions fondamentales - neutralité technologique, service universel, conditions de l'accès, aspects "clientèle", etc.

Et vous en conviendrez, la journée consacrée aux DEFIS REGLEMENTAIRES et à la REPONSE DES CONSOMMATEURS a été intéressante à plus d'un titre.

- 1.4 Une fois encore, on attendait du régulateur qu'il soit en mesure de jongler, d'équilibrer les besoins de l'opérateur et ceux du consommateur. A cet égard, il est frappant de constater à quel point, dans le monde entier, les consommateurs ont un comportement constant: il n'est pas vraiment possible de faire la différence entre les pays, riches ou pauvres, en développement ou développés. A la fin de l'exercice, nous sommes tous ramenés à la nécessité, à un stade ou à un autre, de prendre en compte les besoins et les droits des consommateurs dans les structures de réglementation. A en juger d'après les résultats de l'enquête sur les réactions des consommateurs, il se pourrait fort bien que les régulateurs aient encore beaucoup de pain sur la planche et que nous soyons encore assez loin d'atteindre ce stade très important d'une plus grande sensibilisation et d'une plus large autonomie du consommateur.
- 1.5 Ces considérations nous amènent à la nécessité de disposer d'indicateurs de réalisation afin d'évaluer, entre autres éléments, d'une part le degré de satisfaction du consommateur et, d'autre part, le niveau de qualité du service. Les régulateurs qui ne seraient pas en mesure de s'appuyer sur des indicateurs efficaces auraient du mal à réaliser des progrès significatifs et à donner vraiment satisfaction au consommateur de façon plus tangible qu'en se contentant de traiter les réclamations de la façon la plus banale.

Mesdames et Messieurs,

- 1.6 Je voudrais à ce point de notre débat évoquer les nombreux modèles de service universel qui ont été décrits à l'occasion du Colloque.
- 1.7 D'aucuns ont évoqué les problèmes d'accessibilité financière et de durabilité du service universel, et de l'utilité de l'option représentée par les systèmes de concessions d'exploitation de télécentre.
- 1.8 Quoi qu'il en soit, il nous reste toujours à rechercher une solution gérable, à ne pas oublier qu'il n'y a pas de "panacée réglementaire" et que la réalité du service universel est toujours en devenir.

Effectivement, de nombreux problèmes se posent aux régulateurs, et ce Colloque nous a permis, en deux journées à peine, de rassembler un grand nombre d'éléments d'information. Ces informations, nous allons pouvoir en tirer parti, nous allons pouvoir, il faut l'espérer, les transformer en sources de connaissances, en précieuses connaissances susceptibles de cristalliser en autant d'idées et de plans d'action, non seulement dans nos pays respectifs mais encore dans le cadre d'une plate-forme commune d'harmonisation des réglementations.

D'ailleurs, il m'apparaît que les résultats du Colloque seront d'une aide inestimable dans la préparation du Sommet mondial sur la société de l'information. A ce titre, je suggérerais que le rapport établi par le Président sur ce troisième Colloque soit communiqué comme document de travail aux fins de l'élaboration du projet de plan d'action qui sera soumis à l'attention de la prochaine réunion de préparation du SMSI en février 2003. La démarche permettrait notamment de souligner le rôle fondamental que pourraient assumer les organismes de réglementation, pour autant que la communauté internationale les appuie sans réserve, en allant au-delà de l'élaboration et de la mise en oeuvre des réglementations nécessaires pour proposer des lignes directrices et définir des modèles et des mécanismes de financement, tout en prenant en compte aussi bien la mission que les attentes du secteur privé et la dimension sociale des services et applications proposés par les fournisseurs de services de communication.

Pour conclure, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de remercier l'UIT, l'OFTA, l'institution - hôte, de ce Colloque - ainsi que les autres organisations qui l'ont rendu possible. Mes remerciements s'adresseront tout particulièrement aux services d'appui, aux interprètes, aux consultants, aux conférenciers et aux membres des différents panels qui nous ont si aimablement accordé leur temps. Enfin, que soient spécialement remerciés aussi les participants qui ont répondu si positivement à ma demande d'un engagement actif tout au long du Colloque.

Je vous remercie de votre attention.

COLLOQUE MONDIAL DES REGULATEURS (GSR)

REGLEMENTATION POUR LES UTILISATEURS FINALS

Discours-programme

Hamadoun I. Touré
Directeur du Bureau de développement des télécommunications
Union internationale des télécommunications

Hong Kong, Chine
7-8 décembre 2002

Mesdames et Messieurs les participants, Monsieur le Secrétaire général, Monsieur le Vice-Secrétaire général, Monsieur le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Monsieur le Directeur général des télécommunications de la Région administrative spéciale de Hong Kong, République populaire de Chine, Mesdames et Messieurs les présidents et directeurs généraux d'instance de réglementation, Mesdames et Messieurs,

Il m'est particulièrement agréable de vous souhaiter la bienvenue au troisième Colloque annuel des régulateurs. Je reconnais avec grand plaisir, dans cette auguste assistance, plusieurs participants aux deux premiers colloques mondiaux de 2000 et 2001. Nous sommes très heureux de vous compter de nouveau parmi nous cette année, tout comme d'avoir la possibilité d'accueillir un grand nombre de nouveaux participants, d'autant que, aujourd'hui, la représentation féminine est plus importante, et je citerai ici par exemple les délégués du Botswana, de la Malaisie, des Philippines et des Etats-Unis.

Aujourd'hui, 119 pays disposent d'une instance nationale de réglementation, dont beaucoup participent à ce troisième Colloque, dont l'organisation, cette année, par l'OFTA (Office of the telecommunications authority) et M. Anthony Wong en particulier, a représenté un véritable travail d'Hercule - qu'ils en soient remerciés!

Ces deux premiers Colloques mondiaux ont permis aux régulateurs et aux décideurs de toutes les régions du monde d'amorcer un dialogue à l'échelle de la planète entière, un dialogue qui a débouché sur un grand nombre de recommandations pratiques donnant aux autorités de réglementation nationales la possibilité de travailler ensemble à la recherche de solutions de "meilleures pratiques" aux problèmes de réglementation qui se posent. En particulier, un nouveau site Web permet aux régulateurs de comparer leurs approches et leurs données d'expérience: ce fameux G-REX (programme mondial d'échange d'information entre régulateurs) est un outil utilisé chaque jour par un nombre toujours croissant de régulateurs qui souhaitent s'informer sur les pratiques adoptées par leurs homologues dans le monde entier.

Au reste, dans nos efforts de réforme des réglementations, nous cherchons avant tout à fournir des outils plus pratiques pour une réglementation efficace, en application notamment des décisions prises à la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) qui s'est tenue en Turquie, à Istanbul, en mars de cette année, et notamment du programme de réforme du Plan d'action d'Istanbul.

Le programme de réforme de la réglementation du Plan d'action d'Istanbul charge en effet le BDT:

- de procéder à des études de cas des différents modèles et des différentes méthodes utilisés dans le processus de réforme;
- d'élaborer des instruments politiques, juridiques et réglementaires susceptibles de servir de modèles;
- d'assurer la formation des régulateurs;
- d'organiser des colloques et des séminaires tels que le Colloque mondial des régulateurs;
- et enfin de développer le G-REX.

Suite aux décisions prises à la Conférence de plénipotentiaires de Marrakech, la mise en oeuvre du Plan d'action d'Istanbul est de plus en plus difficile. Ce n'est pas un secret: l'UIT doit s'acquitter d'une mission élargie avec des ressources restreintes.

Comment peut-on alors mettre en oeuvre le Plan d'action d'Istanbul? L'un des meilleurs moyens consiste à amener nos principaux partenaires à s'engager davantage dans nos activités. Une autre stratégie demande une plus forte

concentration sur les activités régionales, par l'intermédiaire, notamment, du réseau africain des régulateurs des télécommunications ou des efforts que nous déployons en faveur d'une harmonisation à l'échelle régionale en Amérique centrale.

Je suis très fier de vous annoncer que certaines activités prévues dans le Plan d'action d'Istanbul ont été amorcées, qui d'ailleurs retiendront votre attention au cours de ce troisième Colloque annuel, notamment les études de cas et les modèles réalisés cette année, ainsi que l'évolution du G-REX.

Au reste, le programme de ce Colloque de 2002 résulte pour l'essentiel des recommandations formulées par les participants au GSR de l'année dernière. Comme le Secrétaire général l'a noté, l'année dernière, les participants ont demandé au BDT de faire effectuer trois études de cas destinées à fournir aux régulateurs un certain nombre d'informations sur les trois principales parties prenantes, à savoir le secteur privé, les investisseurs et les consommateurs. Nous avons demandé à trois spécialistes de renom, ayant d'excellents contacts avec ces trois secteurs, de procéder aux recherches nécessaires et de nous en communiquer les résultats et les conclusions. Les études de cas sont publiées sous forme de rapports de ces experts au GSR. Après la pause-café, nous entrerons dans le vif du sujet en examinant tout d'abord le rapport d'étude concernant le secteur privé. Cet après-midi, nous considérerons les conclusions établies quant aux investisseurs et aux consommateurs. Bon nombre des idées rassemblées dans ces rapports renforcent les thèmes que nous avons explorés au cours des deux derniers GSR. Certaines sont nouvelles et provocatrices. Nous ne parviendrons peut-être pas toujours au consensus, mais la discussion nous aura ouvert l'esprit, aussi bien qu'amorcé un dialogue plus large.

L'année dernière, vous nous avez aussi demandé d'élaborer des modèles d'instruments de réglementation. Du fait qu'un si grand nombre de pays nous ont fait savoir qu'ils envisageaient de créer un fonds pour l'accès universel ou qu'ils avaient déjà entrepris de le faire, le premier modèle porte avant tout sur les étapes pratiques de la création, de la gestion et de l'exploitation d'un fonds pour l'accès universel et de l'utilisation de ce type d'outil pour offrir aussi bien des services de communication de base que des services de communication évolués. Ces modèles ont été élaborés conjointement avec l'un de nos plus fidèles partenaires, l'Organisation des télécommunications du Commonwealth (OTC), que je souhaite ici remercier pour son appui. Nous continuerons, de concert avec l'OTC, à définir des modèles additionnels l'année prochaine, modèles qui seront repris dans l'édition 2003 des "Tendances des réformes dans les télécommunications".

L'appui aux initiatives régionales est un autre grand thème de notre programme de demain. Nous nous intéresserons tout d'abord aux rapports établis par le Forum sur la politique et la réglementation des télécommunications de la Télécommunauté Asie-Pacifique (APT) et par REGULATEL, organisation qui regroupe les instances nationales de réglementation des pays d'Amérique latine. L'APT et REGULATEL nous exposeront leurs conceptions de la protection du consommateur et de la qualité du service en cette époque placée sous le signe de la convergence. L'examen des modèles établis conjointement par l'UIT et l'OTC sur le service universel sera notamment l'occasion de considérer un rapport sur l'accès universel établi par la TRASA (Telecommunications Regulators Association of Southern Africa), qui a organisé au début de l'année un atelier sur les modèles pour l'accès universel.

Nous serons ensuite informés des résultats d'une étude approfondie effectuée par le BDT cette année, en Amérique centrale, à l'appui du projet "Plan Puebla Panamá" d'harmonisation régionale des télécommunications, ainsi que de la création de la WATRA (Western African Telecommunications Regulators Association) et du Réseau africain des régulateurs des télécommunications.

L'avant-dernière session sera consacrée aux initiatives déployées à l'effet de développer encore le Forum G-REX, notamment dans le cadre de conférences virtuelles sur ce site web. Nous avons préparé à votre intention une conférence virtuelle de démonstration pour ce dimanche. Il s'agira d'une véritable première pour l'UIT - à double titre, puisque l'un des participants, M. Jorge Kunigami, ex-Président de l'OSIPTEL (Pérou) sera le premier régulateur invité de l'UIT. Nous avons en effet lancé cette année un "programme des régulateurs invités" dans le cadre duquel de hauts responsables d'instances nationales de réglementation viendront nous aider à mettre en oeuvre notre programme de réforme de la réglementation. M. Jorge Kunigami a eu l'amabilité de faire le voyage de Genève cet été pour appuyer nos activités. Il n'a pas été en mesure de nous rejoindre aujourd'hui, mais je tiens à le remercier pour son aimable et généreux appui, en souhaitant que d'autres décideurs de haut rang suivent son exemple. Enfin, notre dernière session vous permettra de nous faire part de vos diverses recommandations concernant les thèmes à traiter dans nos études de cas et nos modèles l'année prochaine.

A toutes les personnes réunies aujourd'hui dans cette salle, à tous les représentants du secteur privé, des investisseurs, des consommateurs, des milieux universitaires et des régulateurs, je voudrais lancer aussi une invitation, les inviter à participer plus activement à nos activités. Le BDT a besoin de partenaires pour développer son offre de produits et de services dans le domaine de la réglementation. Il est encourageant d'ailleurs de constater qu'un grand nombre de partenaires se sont déjà déclarés cette année:

- l'OTC, qui appuie nos efforts d'élaboration de modèles de réglementation et nos activités de développement des ressources humaines.
- La Commission européenne, qui finance de nouvelles activités, notamment dans le secteur de la formation des régulateurs en Afrique occidentale.
- L'Académie virtuelle de Cable & Wireless, qui finance des activités fondamentales de développement des ressources humaines.
- Un certain nombre d'instances de réglementation, telles que l'OFTA, qui organisent d'importantes manifestations (GSR, ITU TELECOM ASIA 2002 ...) et qui jouent un rôle actif dans le G-REX.

Vous avez tous été des éléments essentiels de nos succès cette année. Nous espérons pouvoir continuer de bénéficier de cette participation et nouer de nouvelles alliances avec bon nombre des personnes présentes aujourd'hui dans cette salle.

Le premier Colloque GSR, première réunion mondiale des instances nationales de réglementation de la planète entière, est à marquer d'une pierre blanche dans l'histoire de l'UIT. Le Colloque de l'année dernière a prolongé ce premier succès. Le GSR de cette année innove encore: les supports papiers y sont absents, tous les documents seront publiés sur notre site web TREG: <http://www.itu.int/ITU-D/treg/>.

Si vous n'avez pas encore téléchargé ces documents, ne vous inquiétez pas: ils resteront disponibles sur le site TREG pendant un certain temps. Nous encourageons vivement chacun d'entre vous à les lire, mais nous voulons aussi placer cette réunion sous le signe du dialogue. Les dialogues spontanés et sérieux sont générateurs d'idées nouvelles. Et les solutions aux problèmes qui sont les nôtres passent par des idées nouvelles ...

Mesdames et Messieurs, je ne veux pas prendre davantage sur votre temps si précieux. Nous avons de très importantes questions à débattre. Je vais donc vous laisser la parole pour le reste de cette réunion, à vous les régulateurs et les décideurs, les représentants du secteur privé, des investisseurs et des consommateurs, afin que nous puissions continuer à nous informer auprès de vous et à répondre à vos attentes les plus impérieuses.

Je vous remercie de votre attention.